

La Politique étrangère des Soviets et les Accords de Locarno

Une interview de [M. Rakowski](#)

Source: «Bonsoir», samedi 12 décembre 1925, pp. 1-2. Notes MIA.

Le nouvel ambassadeur de l'Union des républiques Soviétiques a remis hier, au président de la République, ses lettres de créances. Il nous avait demandé d'attendre jusqu'à ce jour pour faire état de plusieurs conversations qu'il avait bien voulu nous accorder, mais ce jour même il a consenti à répondre de la façon la plus précise et la plus étendue aux questions que nous lui avons posées :

— **M. Tchitchérine doit-il à son retour du Midi voir à nouveau M. Briand ?**

— Oui, certainement, il va s'arrêter à Paris un peu plus longtemps que lors de son dernier passage. A ce moment, la conversation a eu un caractère général. Cela se comprend parce que c'était le premier contact que M. Tchitchérine prenait avec M. le président du Conseil.

Ayant été témoin de cette conversation, de même que de toutes celles qu'il a eues ici, je puis vous assurer que la cordialité et la bonne volonté ont régné dans les deux camps. Nous nous félicitons que M. Briand soit resté aux affaires étrangères parce que nous avons senti chez lui la volonté d'aboutir.

Les problèmes pendants entre nos deux pays sont de nature assez complexe, surtout le problème économique, la question des dettes et beaucoup d'autres. Ils demanderont des efforts des deux côtés, mais j'ai la conviction que nous arriverons à un accord.

— **D'un point de vue international, quelle serait la portée de cet accord ?**

— Considérable. On a prononcé, pendant les dernières semaines, un mot qui a fait le tour de la presse, on a parlé de « *détente* ». Dans la vie internationale, quand deux hommes d'État représentant deux pays qui, pendant une longue période, n'avaient pas de rapports diplomatiques, se rencontrent, cela fait déridier les fronts.

Si nous arrivons à signer un papier, comme je l'espère, quand nous aurons terminé les négociations sur les problèmes qui ont été déjà indiqués dans la note française de la reconnaissance de l'Union des Soviets, cet acte marquera une date dans l'histoire de l'Europe. Ce sera un acheminement vers des accords pareils avec d'autres puissances. Je désire sincèrement que le mérite de cet acte revienne à la France.

— **Est-ce une opinion vraiment répandue en Russie que le traité de Locarno ^[1] est en quoi que**

[1] À l'automne 1925, les représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Belgique se sont réunis pour une conférence dans la ville suisse de Locarno et ont conclu, le 16 octobre 1925, le « Pacte de garantie ». Cinq traités sont en réalité signés : un Pacte rhénan qui garantit les frontières occidentales de l'Allemagne, et quatre autres traités d'arbitrage (Allemagne-France, Allemagne-Belgique, Allemagne-Pologne et Allemagne-Tchécoslovaquie). L'impérialisme visait ainsi à consacrer le statu quo issu du Traité de Paix de Versailles de 1919, tout en isolant l'URSS en la détachant d'une Allemagne jugée trop proche d'elle depuis le Traité de Rapallo (1922). Pour l'URSS, Locarno incarnait ainsi

ce soit dirigé contre l'U.R.S.S. ? Que faudrait-il faire pour rassurer l'État soviétique à ce sujet ?

— Dans l'acte signé à Locarno, il n'est pas fait mention de la Russie. Les déclarations des signataires tant à Locarno que ces jours-ci, à Londres pendant la ratification de cet accord, étaient pénétrées d'un sentiment pacifiste très prononcé. Mais dans chaque traité il faut lire, comme on dit, ce qu'il y a entre les lignes.

Sommes-nous des malades imaginaires souffrant d'obsessions, de la hantise de dangers imaginaires ? Nous ne sommes pas enclins à nous effrayer nous-mêmes. On pourrait avec plus de justesse nous attribuer des qualités de témérité parce que nous avons eu la volonté de nous organiser et de continuer notre existence comme un État socialiste au milieu des États capitalistes.

D'autre part, nous ne voulons pas non plus faire la « politique de l'autruche ». Quand dans la presse et dans les discours on dit que Locarno a isolé l'Union des Soviets et quand, partant de cette hypothèse on cherche à expliquer notre désir d'aboutir à des accords avec les puissances – désir que nous avons manifesté depuis les premiers jours de notre existence – nous sommes forcés de nous demander si certains des participants, sans parler de nous, n'ont pas songé à nous.

Vous me demandez : que faut-il faire ? Eh bien, il faut arracher le dard anti-soviétique au traité de Locarno. Quand tous les États qui ont participé à Locarno auront résolu les différends qui les séparent de l'Union des Soviets, ce sera pour notre pays une garantie que la conférence de Locarno n'était pas un nouveau congrès de Vienne et que l'alliance de Locarno n'est pas une nouvelle Sainte-Alliance ^[2].

— Le jour où la Russie désirerait entrer dans la Société des Nations ^[3], quelles sont les dispositions du pacte qui lui paraîtraient gênantes ?

— Pour que la question de notre entrée dans la Ligue put être posée, il aurait fallu d'abord que tous les États qui y entrent maintenant eussent reconnu notre gouvernement. Or, vous savez que ce n'est pas encore le cas.

En ce qui concerne le pacte, je dois dire que ce n'est pas tel ou tel paragraphe du pacte qui peut gêner la Russie, mais c'est la manière même dont la Société des Nations est organisée. Et ensuite, ce sont les rapports de fait qui existent entre nous et tous les autres États

Je vous dirai une chose qui pourra vous paraître paradoxale, mais qui me paraît être vraie : notre isolement peut commencer le jour où nous entrerons dans la Ligue des Nations, parce que nous nous trouverons en face de tous les autres États non socialistes qui, automatiquement, feront bloc contre nous. Chez nous il y a une défiance vis-à-vis des intentions des États capitalistes qu'il faudrait dissiper. Cette défiance est très explicable étant donné les événements que nous avons vécus depuis l'origine de notre République.

En même temps, je souligne que tout en étant décidés à ne pas rejoindre la Ligue des Nations, nous participons et participerons à toutes celles de ses initiatives qui ont un caractère d'utilité pour nous et qui sont destinées à garantir la paix du monde.

le spectre d'une nouvelle coalition impérialiste anti-soviétique.

[2] La Sainte-Alliance était un pacte réactionnaire des monarques de Russie, d'Autriche et de Prusse conclu au Congrès de Vienne (septembre 1814- juin 1815), à la suite de la défaite napoléonienne. Son objectif premier était d'écraser les mouvements révolutionnaires afin de maintenir les régimes féodaux et monarchiques en Europe dont la domination avait été ébranlée depuis la Révolution française de 1789.

[3] Organisation internationale créée à l'initiative du président des États-Unis Wilson lors de la Conférence de paix de Versailles en 1919. Initialement, 43 pays y participèrent, mais Wilson ayant été battu aux élections par un fort courant isolationniste, les États-Unis n'y figurèrent pas. Incapable de résoudre les contradictions inter-impérialistes, de stopper la montée du fascisme et du péril de guerre, la S.d.N entra léthargie à partir de 1938, cessa toute activité pendant la Seconde guerre mondiale et fut officiellement dissoute en 1946. L'URSS refusa d'y adhérer jusqu'en 1934.

Il y a quelques jours, nous avons participé à la conférence sur la navigation intérieure convoquée par la Ligue, à Paris, nous sommes également prêts à participer aux conférences économiques et à la conférence du désarmement que la Ligue se propose d'organiser. Nous pouvons faire des observations en ce qui concerne le lieu de convocation, étant donné le conflit avec la Suisse, provoqué par l'assassinat de M. Vorovsky à Lausanne ^[4] : mais nous n'avons pas d'objection contre les conférences elles-mêmes.

D'autre part, comme je l'ai déclaré à la conférence anglo-russe de Londres, nous sommes prêts à envoyer un observateur à Genève, évidemment en escomptant que le différend entre la Suisse et nous sera aplani.

— Avez-vous déjà eu l'occasion de vous occuper de la question des dettes tsaristes ^[5] ? Les solutions envisagées par M. Krassine ont-elles votre assentiment ?

— Les propositions formulées par M. Krassine sont des propositions faites au nom de mon gouvernement. Donc il ne peut y avoir de divergence entre nous. Ces propositions sont la preuve de la bonne volonté que nous manifestons.

Vous comprenez parfaitement que dans la question complexe des dettes on ne peut pas arriver d'emblée à accorder les intérêts des deux parties. Je vais continuer les négociations commencées par M. Krassine et j'espère que nous aboutirons à un accord. Cela sera possible si on tient compte des changements qui ont eu lieu, non seulement en ce qui concerne le territoire de l'Union des Soviets, mais encore en ce qui concerne la mentalité de nos peuples. Pour me servir d'un mot d'un de vos Conventionnels, Boissy d'Anglas, je dirai que dans l'espace de six ans la Russie a vécu six siècles.

— L'Allemagne a conclu avec l'U.R.S.S. un traité de commerce. L'U.R.S.S. envisage-t-elle la conclusion d'un traité de commerce avec la France ?

— Je ne connais pas encore quelles sont, sous ce rapport, les dispositions du gouvernement français, mais je considère que le traité de commerce est la base nécessaire pour élargir les relations économiques entre nos deux pays.

— Comment envisagez-vous la solution des difficultés résultant des différences entre les régimes de propriété des deux pays ? Comment ces difficultés ont-elles été résolues par l'Allemagne, par exemple en ce qui concerne le traité signé par le gouvernement des Soviets pour l'emprunt de 100 millions de marks-or, conclu en Allemagne et constitué par des crédits commerciaux à court terme ?

— On dit qu'il y a des accommodements même avec le ciel. Le monopole du commerce extérieur n'est nullement incompatible avec le développement de nos relations commerciales. La preuve en est qu'elles augmentent en proportion notable. Comment on peut concilier les deux systèmes ? Je prends deux exemples : un se rapportant au commerce et l'autre se rapportant au droit privé.

Le commerce, pour les étrangers, chez nous, doit être réglé par le système des licences. D'autre part, tout industriel français qui veut vendre ses marchandises directement chez nous peut recourir à ce que nous appelons la consignation. Il donne ainsi ses marchandises au Commissariat du commerce

[4] En mai 1923, V. Vorovsky, diplomate soviétique délégué à la Conférence de Lausanne, était assassiné dans cette ville par un émigré contre-révolutionnaire russe. Malgré des menaces précises, les autorités suisses n'avaient pratiquement rien fait pour assurer sa sécurité, ce qui entraîna une rupture des relations diplomatiques avec l'URSS jusqu'en avril 1927.

[5] Le total des dettes du régime tsariste et du Gouvernement provisoire bourgeois s'élevait à plus de 16 milliards de roubles. Par un décret du Comité exécutif central pan-russe des soviets du 21 janvier (3 février) 1918, le gouvernement soviétique annulait unilatéralement toutes ces dettes d'État. Dans le cadre des négociations avec les puissances impérialistes, la diplomatie soviétique agita à plusieurs reprises à partir de 1919 la possibilité d'un remboursement partiel, soit sous forme de concessions d'exploitation industrielles ou minières, soit conditionné par l'obtention de crédits ou de dédommagements pour les dégâts provoqués par l'intervention impérialiste en Russie.

extérieur qui les vend pour son compte.

En ce qui concerne le droit privé, je prendrai la question de l'héritage : la succession d'un citoyen français décédant en Russie est soumise à la loi française et la succession d'un citoyen soviétique décédant en France est réglée d'après la loi soviétique.

Quant aux crédits de 100 millions de marks mis à la disposition de nos organes économiques en Allemagne, il s'agit là d'une de ces opérations journalières qui se font en dehors des traités. Nous nous obligeons à acheter pour la totalité ou pour une partie de cette somme des produits à l'industrie allemande. Nos traités sont garantis par la Banque d'État de l'Union. C'est une opération de crédit normale et de toute sûreté que nous sommes prêts à répéter avec n'importe quel pays.

D'ailleurs qu'il y ait ou non la garantie de la Banque d'État, vous ne trouverez pas un seul exemple d'un traité appartenant à une organisation soviétique qui soit protestée jusqu'à présent. Notre honnêteté commerciale est déjà établie. Elle a été reconnue, à plusieurs reprises, même dans la Chambre des Communes en Angleterre.

— Le *tchervonetz* ^[6] a-t-il des chances de se maintenir au pair de l'or ? Le gouvernement des Soviets demande-t-il toujours l'inscription à la Bourse de Paris ?

— Le *tchervonetz* se maintient parce que nous possédons en Russie les deux conditions nécessaires : l'équilibre du budget de l'État et l'équilibre entre l'exportation et l'importation dans le commerce extérieur.

Il est vrai que dans l'année qui vient de s'écouler il y a eu un écart de cinquante millions de roubles en faveur de l'importation : notre importation totale ayant été de 500.000.000 de roubles pour une exportation de 450.000.000 de roubles. Au cours de l'année commerciale (1er octobre 1924 au 31 septembre 1925) qui vient de s'écouler, non seulement nous n'avons pas exporté du blé, mais nous en avons même acheté à l'étranger, en Amérique. L'exportation des autres produits agricoles, comme le lin, le maïs ou l'exportation du bois, du naphte, fourrures, etc., ont balancé notre importation.

En ce qui concerne l'autre cause de la baisse de la monnaie – sa trop grande quantité sur le marché – notre Banque d'État, qui fait l'émission du *tchervonetz*, fait bonne garde.

[6] Nouvelle monnaie provisoire introduite dans le cadre de la Nep en 1922 en parité fixe avec l'or.